

DÉPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

COMMUNE DES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 02 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers représentés : 28
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 28

L'an deux mille vingt six, le deux février deux mille vingt six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 27/01/2026, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Patricia BLANCHARD, Jean-Pierre CITEAU, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Ingrid BERNARD, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELLIER, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Sébastien HULIN a donné pouvoir à Lynda PRUVOST

Absents excusés : Sarah RENAUD

Absents : Corinne BRAUD, Thony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU, Paul MAZENS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D02022026_01 : Débat d'orientation budgétaire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport joint,

Considérant la commission des Finances réunie le 26 janvier 2026,

Monsieur Jean-Luc RABILLARD, Adjoint aux Finances et vie économique rappelle que l'obligation faite aux communes de plus de 3 500 habitants et aux EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants de débattre sur les orientations budgétaires de la collectivité.

Ce débat, s'appuyant sur un rapport d'orientations budgétaires (ci-annexé), doit intervenir dans un délai maximum de dix semaines précédant l'examen du budget du fait du passage à la nomenclature comptable M57.

Une délibération spécifique prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport. Il s'agit d'une délibération de droit commun qui doit indiquer le vote, être publiée ou affichée et transmise au représentant de l'Etat dans le département pour être exécutoire.

Monsieur le Maire, Michel VALLA présente Madame Annaïck LEHUAULT, agent en charge des Finances qui expose à l'assemblée en collaboration avec Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2026.

Le rapport d'orientation est un document essentiel pour comprendre la situation budgétaire de la commune et le contexte dans lequel s'inscrivent les orientations proposées.

Ce rapport se structure autour de plusieurs thèmes:

- Le contexte socio-économique : une analyse des tendances mondiales, européennes et françaises qui influencent l'environnement local.
- Le projet de loi de finances 2026 : Les mesures du gouvernement ayant un impact direct sur les finances locales.
- La situation financière de la commune : Une estimation des ressources et dépenses actuelles.
- Les orientations budgétaires pour 2026 : Les choix stratégiques envisagés pour maintenir la qualité des services publics et soutenir des investissements malgré des ressources de plus en plus limitées.

Observations générales :

- Les collectivités seront associées aux efforts de maîtrise du déficit public avec notamment la diminution du Fonds vert, dont l'enveloppe sert à accompagner les projets de transition écologique des collectivités.
- La population totale INSEE de la commune s'élève à 5633 habitants.
- Pour 2026, il est estimé pour la commune une baisse de la dotation forfaitaire de l'ordre de 10 000 € et une stabilité sur la Dotation de Solidarité Rurale.
- La commune devrait également percevoir la Dotation en faveur des communes nouvelles.

Intercommunalité :

- La taxe d'aménagement de la Zone d'Activités Economiques (ZAE) a connu une grande diminution due aux ralentissements des autorisations d'urbanisme et des banques qui prêtent moins.
- De nouvelles dépenses de fonctionnement impacteront le budget dont l'instauration par la CCPA d'une redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères (+ 19 000 €). Monsieur Le Maire, Michel VALLA souligne à ce sujet l'importance pour la collectivité et les associations d'optimiser la gestion des bacs d'ordures ménagères pour réduire les coûts.
- Martial CAILLAUD, conseiller municipal ajoute que c'est normal que les communes paient la redevance incitative comme le font les particuliers.
- Un nouveau service commun pour la protection des données représentera un coût supplémentaire à partir de 2026.

Les opérations de renouvellement urbain en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) :

- Les bilans prévisionnels et les avancements fonciers pour chaque îlot de rénovation urbaine avec l'Etablissement Public Foncier sont présentés. L'avancement des opérations foncières ne justifieront pas le versement d'avance sur remboursement pour l'année 2026.

Charges de personnel :

- En 2026, les charges de personnel représenteraient environ 49% des dépenses réelles de fonctionnement, étant précisé que la moyenne nationale se situe autour de 55,6% pour les communes de 3500 à 10 000 habitants.
- La hausse des cotisations retraite, la participation financière à la prévoyance, l'augmentation des cotisations de l'assurance statutaire expliquent en partie l'augmentation prévisionnelle des charges de personnel sur l'année 2026.

Etat de la dette :

- Le taux d'épargne brute de la commune est de 43%. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.
- Il n'y a pas eu de nouvel emprunt en 2025 et il n'est pas envisagé de recourir à l'emprunt pour l'année 2026.
- La part de la dette par habitant pour la commune des Achards est de 250,96 €, étant précisé que la part moyenne se situe autour de 768€ pour les communes de 5000 à 10 000 habitants.
- Monsieur Le Maire, Michel VALLA précise que l'emprunt est indispensable pour l'évolution du territoire et que le prochain mandat aura toute latitude pour faire de beaux projets.
- Martial CAILLAUD, conseiller municipal confirme qu'on ne peut pas se plaindre de la situation mais que la dette sera plus chère à l'avenir.
- La rétrospective du budget 2025 démontre un budget sain et maîtrisé.
- Le budget du lotissement « les jonquilles » a été clôturé au 31/12/2025 avec le transfert vers le Budget Général d'un excédent de 404 330,63€.
- Monsieur Le Maire, Michel VALLA fait remarquer la sérénité financière de la commune des Achards et l'importance pour une commune de réaliser des dépenses de réserves foncières pour des projets de lotissements qui apportent des recettes au budget général.

Arrivée de Sarah MICHON à 20h55.

Après avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2026.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST



Le Maire,

Michel VALLA



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jours, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 05/02/2026
Au registre